

SAFIRE Orientation - Insertion - Formation continue et Entrepreneuriat

[#]

Le Prix PEPITE 2020 : Un tremplin pour l'Entrepreneuriat Étudiant



Initié par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, le Prix PEPITE est un dispositif de soutien aux projets de création d'entreprise innovante et créative portés par les étudiants et les jeunes diplômés titulaires du statut d'étudiant-entrepreneur.

A qui s'adresse le Prix PEPITE ?

pepите20_vig_600x400_01_1286285.79.jpg

Ce prix s'adresse à tout.e **étudiant.e ou jeune diplômé.e du supérieur titulaire du statut d'étudiant-entrepreneur** l'ayant été depuis moins de 3 ans dont le projet est de créer une entreprise innovante et créative. Pour cette édition, les projets pour lesquels une entreprise innovante est créée depuis le 1er juillet 2019

sont éligibles.

Le concours se déroule en deux étapes :

Chacun des 33 PEPITE relaie l'appel à candidature auprès de sa communauté et un jury va désigner les lauréats de chaque territoire. Ces lauréat.e.s bénéficieront d'un accompagnement spécifique soutenu par Bpifrance. Les lauréat.e.s par région participeront à un évènement régional*.

Le jury réuni par chaque PEPITE choisira parmi les lauréat.e.s un champion ou une championne qui lui apparaît le mieux représenter la dynamique de son territoire et dont le projet est le plus prometteur. Les champion.ne.s des différents PEPITE seront les 33 lauréat.e.s au niveau national du Prix PEPITE Tremplin pour l'Entrepreneuriat Étudiant.

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation remettra un chèque 10 000 euros à l'entreprise ou l'association de chaque champion.ne au moment de sa création .

L'ensemble des lauréat.e.s au niveau national participeront à un évènement co-organisé avec Bpifrance*.

**Dans la mesure où ces évènements pourront être organisés dans le contexte de la pandémie Covid-19.*

C o m m e n t

c o n c o u r r

?

Le document "Comment concourir au Prix PEPITE 2020 ?" est téléchargeable sur le site du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et de Pépite France.

Les candidatures doivent être faites en ligne : [ICI](https://pepитеfrance.inook.website/fr/aap/quick-registration/5ebe516e6945b) [https://pepитеfrance.inook.website/fr/aap/quick-registration/5ebe516e6945b]

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au 30 juin 2020 à 14 heures.

Les candidat.e.s doivent se rapprocher de leur PEPITE pour toute information complémentaire.

Attention : aucun dossier envoyé au ministère en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ou à BPI France ne sera retenu. Tout dossier incomplet à la date de clôture des candidatures sera déclaré irrecevable.

Liste des PEPITE [<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid81783/carte-et-coordonnees-des-29-pepите.html>]

Lieu

Publié par Sylvia Painot

Dernière mise à jour le 27 mai 2020

Université de Poitiers - 15, rue de l'Hôtel Dieu - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex 9 - France - Tél : (33) (0)5 49 45 30 00 - Fax : (33) (0)5 49 45 30 50 - webmaster@univ-poitiers.fr